



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.6/2003/5  
21 mars 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des statistiques des transports  
(Cinquante-quatrième session, 11-13 juin 2003,  
point 4 a) de l'ordre du jour)

GROUPE DE TRAVAIL INTERSECRÉTARIATS DES STATISTIQUES  
DES TRANSPORTS (IWG)

Rapport annuel sur les activités de l'IWG

Note du secrétariat

Note: Depuis la dernière session du Groupe de travail, le Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports (IWG) a tenu une réunion, qui a eu lieu les 6 et 7 février 2003 à Paris. Le rapport de cette réunion est reproduit ci-après.

\* \* \* \* \*

## **Compte rendu analytique de la réunion du Groupe de travail intersecrétariats tenue à Paris les 6 et 7 février 2003**

La réunion du Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports (IWG) s'est tenue à Paris les 6 et 7 février 2003 dans les locaux de la CEMT. Étaient présents à cette réunion M<sup>me</sup> S. Aktipis et M. H. Strelow d'Eurostat, M. M. Jovanović de la CEE-ONU et M. Barreto de la CEMT. Les décisions suivantes ont été prises:

### **I. Troisième édition du glossaire des statistiques de transport**

1. **Remarques générales** – Eurostat a présenté les dernières modifications apportées au glossaire. Sa proposition tendant à adopter une nouvelle numérotation des différentes définitions (indiquant à la fois le mode de transport et le numéro du chapitre) a été acceptée par l'IWG. Cette nouvelle numérotation s'appliquera à l'ensemble du document. Toutes les en-têtes de pages indiqueront aussi le mode et la lettre qui permet de l'identifier: A – Transports ferroviaires, B – Transports routiers, C – Transports par voies navigables intérieures, D – Transports par oléoducs, E – Transport maritime, F – Transport intermodal. Chaque fois qu'une même définition apparaît plus d'une fois dans le glossaire, sous une forme totalement ou partiellement identique, il a été décidé d'ajouter les mentions «identique à» ou «comparable à» à côté de chaque occurrence. Dans la version anglaise, «hazardous goods» sera remplacé par «dangerous goods» et «embarkment/disembarkment» par «embarkation/disembarkation»; en outre, quelques petites fautes d'orthographe seront corrigées.

2. **Transports ferroviaires** – Toutes les nouvelles définitions concernant le rail (y compris les quatre éléments en suspens qu'il fallait améliorer, à savoir métro, transports ferroviaires de proximité, entreprise ferroviaire, transport ferroviaire en transit) présentées lors de la dernière session du WP.6 à Genève ont été acceptées et seront incluses dans la troisième édition du glossaire. Si l'on excepte ces quatre éléments, cette section a déjà été traduite en français et en russe. La CEMT verra s'il est possible de traduire ces quatre éléments en français et en russe à temps pour que la version finale de la troisième édition puisse être présentée comme prévu à la prochaine session du WP.6, en juin à Genève.

3. **Transports routiers** – Comme suite à l'introduction de quatre nouvelles rubriques dans le chapitre II de la section consacrée aux transports routiers (cylindrée, poids à vide du véhicule, énergie motrice, carburant de remplacement), la note «(voir rubrique 36)» sera ajoutée à la rubrique 35, dont la définition sera ainsi plus claire. La section consacrée aux transports routiers inclura le nouveau chapitre VII et l'expression «(impliquée dans un accident corporel)» sera ajoutée aux définitions des rubriques 9 à 11 puisque ces termes sont déjà définis ailleurs.

4. **Impression** – La troisième édition comprendra le nouveau chapitre sur les transports ferroviaires, les modifications apportées au chapitre sur les transports routiers, le nouveau chapitre sur le transport maritime, un index des termes utilisés et quelques améliorations à la mise en page. Eurostat établira la version préliminaire de cette édition, y compris toutes les modifications, l'introduction et l'avertissement, avant la fin février. L'IWG devra l'approuver de sorte que la version finale puisse être prête pour la mi-mars. En fonction des délais d'impression, elle sera ou ne sera pas présentée à la prochaine session du WP.6 à Genève. Entre-temps, la CEMT corrigera les adresses Internet qui apparaissent sur la couverture (Eurostat et CEMT) et transmettra à la CEE-ONU qui s'occupera de l'impression. L'année d'édition figurera sur

la première page (et non pas sur la couverture). Il reste à la CEE-ONU de vérifier son logo et de faire savoir à la CEMT si son logo doit être imprimé en premier et en haut à la fois sur la couverture et sur le plat verso.

## **II. Questionnaire commun (QC)**

1. Eurostat a rassemblé dans un CD-ROM les données concernant 2001 recueillies par l'UE/AELE grâce au QC. La CEMT et la CEE-ONU en vérifieront le contenu au regard des réponses qu'elles ont reçues et communiqueront à Eurostat les données émanant des pays candidats, des États-Unis d'Amérique et du Canada, dès qu'elles seront disponibles.

2. Eurostat met actuellement la dernière main à la version Web du QC. Il a informé l'IWG qu'il élaborerait une version d'essai à usage interne début mars, qu'il enverrait à la CEMT et à la CEE-ONU une version d'essai avant la fin mars et que son objectif était de procéder à un premier test avec certains pays avant la fin avril. Ce questionnaire serait ensuite utilisé en septembre 2003 pour la collecte des données concernant 2002 et les pays qui souhaiteraient employer la précédente version Excel devront en faire la demande à l'IWG. Il a été décidé qu'Eurostat enverrait dès que possible à la CEMT le format commun de la version Web qui a été choisi afin que la CEMT puisse s'atteler au développement du logiciel nécessaire pour traiter le questionnaire Web, qui devra être au point avant septembre prochain. Eurostat a demandé qu'aucun changement ne soit apporté à la prochaine version du QC (car il lui faudrait alors mettre à jour deux systèmes), seule la version Web pouvant éventuellement faire l'objet de modifications.

## **III. Statistiques des accidents de la circulation**

1. Eurostat a expliqué la raison d'être du projet CARE. Toutefois, les données émanant de CARE sont collectées avec un décalage de neuf mois et la diffusion se fait en réalité beaucoup plus tard. C'est pourquoi Eurostat est intéressé par un questionnaire commun qui permettrait de collecter rapidement quelques indicateurs principaux dans ce domaine et qu'il souhaite participer à l'élaboration de ce projet, même s'il ne parviendra peut-être pas à faire figurer son logo sur le questionnaire. L'IWG a créé un avant-projet de questionnaire commun pilote en s'efforçant de réduire le plus possible le nombre de variables afin d'obtenir des réponses rapides et un taux de réponse élevé. À la suite de cette décision, il a été demandé à la CEE-ONU de vérifier si la rubrique «accidents par types de collision» pourrait être retirée du questionnaire. Des variables telles que «mouvements de véhicules en véhicule-kilomètres» ou «longueur des autoroutes» seraient abandonnées, étant donné qu'elles existent déjà dans d'autres questionnaires et qu'elles n'ont guère été utilisées dans les rapports d'accident. Eurostat a proposé d'ajouter, dans la rubrique «victimes d'accidents de la route», les deux variables «tués» et «blessés» et de subdiviser cette dernière catégorie en «légèrement blessés» et «grièvement blessés» bien que la qualité des données sur les blessures soit sujette à caution. Cette ventilation est nécessaire surtout si l'on veut faire des comparaisons avec d'autres modes de transport. L'IWG a décidé d'accepter cette proposition avec quelques réserves émanant de la CEMT. S'agissant du chapitre sur la conduite sous l'emprise de l'alcool, de la drogue ou de médicaments, Eurostat évaluera d'abord ses besoins et soumettra ensuite une proposition à l'IWG avant la fin février. Eurostat proposera d'ajouter au questionnaire une feuille où seront collectés des données sur les limitations de vitesse sur route, les taux d'alcoolémie tolérés et les facteurs de correction concernant le décès dans les 30 jours suivant l'accident. La CEMT a accepté que soient retirés

du questionnaire les renseignements sur «le pourcentage de trafic sur les autoroutes» et toutes les questions relatives aux mesures de sécurité sur les routes nationales et à l'analyse des tendances en matière d'accidents.

2. Un avant-projet de ce questionnaire sera présenté à la prochaine session du WP.6 et un questionnaire pilote sera envoyé en septembre 2003 aux fins de la collecte des données concernant 2002.

#### **IV. Questionnaire pilote pour les nouvelles variables concernant le rail et la route**

1. Projet concernant le rail: Eurostat enverra à l'IWG une version finale du projet en anglais et en français et un projet de lettre d'accompagnement. Le questionnaire sera envoyé le 3 mars avec une date limite fixée au 15 avril. Entre-temps, la CEMT établira une version préliminaire pour présenter les résultats collectés. La version finale doit être prête avant la fin mai de façon à pouvoir être présentée à la prochaine session du WP.6.

2. Projet concernant la route: On suivra la même procédure que pour le rail mais c'est la CEE-ONU qui présentera la version finale au WP.6.

#### **V. La contribution du WP.6 à l'IWG**

D'après le plan d'action de la CEE-ONU, l'IWG n'a pas de points autres que ceux énumérés plus haut à présenter.

#### **VI. Questions diverses**

L'IWG tiendra une réunion informelle pendant la réunion du CCST à Luxembourg (11 et 12 mars 2003) afin d'évaluer l'état d'avancement des travaux. Il décidera ensuite s'il devra tenir une autre réunion avant la session du WP.6.

-----